



DELIBERATION N° 2021-222

Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 7 juillet 2021 relative au bilan d'exécution du programme d'investissements 2020 et portant approbation du programme d'investissements 2021 révisé de Géométhane

Participaient à la séance : Jean-François CARENCO, président, Catherine EDWIGE, Ivan FAUCHEUX et Jean-Laurent LASTELLE, commissaires.

1. CONTEXTE ET CADRE JURIDIQUE

L'article L.421-3-1 du code de l'énergie prévoit que « les infrastructures de stockage souterrain de gaz naturel qui garantissent la sécurité d'approvisionnement du territoire à moyen et long termes et le respect des accords bilatéraux relatifs à la sécurité d'approvisionnement en gaz naturel [...] sont prévues par la programmation pluriannuelle de l'énergie mentionnée à l'article L.141-1. Ces infrastructures sont maintenues en exploitation par les opérateurs ».

En application des articles L.134-3, 3° et L. 421-7-1 du code de l'énergie, les opérateurs de stockages souterrains de gaz naturel transmettent pour approbation leur programme annuel d'investissements à la Commission de régulation de l'énergie (CRE) pour approbation. Dans ce cadre, la CRE « veille à la réalisation des investissements nécessaires au bon développement des stockages et à leur accès transparent et non discriminatoire ».

La CRE rappelle que la programmation pluriannuelle de l'énergie fixe un objectif de résultat en débit de soutirage et en volume utile pour l'ensemble du périmètre des sites de stockage régulés des trois opérateurs de stockage, afin de garantir la sécurité d'approvisionnement. Le respect de ces objectifs doit se faire au moindre coût pour la collectivité, et les programmes d'investissements des opérateurs de stockage doivent concourir à cet objectif.

Ainsi, la CRE a demandé aux opérateurs, dans ses précédentes délibérations portant approbation du programme d'investissements, d'accompagner toute demande d'approbation d'un projet, relatif au maintien ou à l'amélioration des performances, d'un scénario alternatif sans réalisation de l'investissement présentant ses conséquences sur les performances du site concerné ainsi que l'analyse des solutions alternatives comme des maintenances renforcées, un dimensionnement alternatif des projets ou encore une révision de l'offre commerciale.

En ce qui concerne le programme d'investissements de l'année 2020 :

- par délibération du 23 janvier 2020¹, la CRE a approuvé le programme d'investissements de Géométhane pour l'année 2020 pour un montant de 29,5 M€ ;
- par délibération du 22 juillet 2020², la CRE a approuvé le programme d'investissements révisé pour l'année 2020 de Géométhane pour un montant de 27,9 M€, et a demandé à l'opérateur de présenter, pour mi-2021, le bilan définitif d'exécution de son programme d'investissements pour l'année 2020.

Par délibération du 21 janvier 2021³, la CRE a approuvé le programme d'investissements de Géométhane pour l'année 2021 pour un montant de 36,4 M€, et a demandé à l'opérateur de présenter, pour mi-2021, l'état d'exécution à mi-année du programme d'investissements pour l'année 2021.

¹ Délibération de la CRE du 23 janvier 2020 portant approbation du programme d'investissements pour l'année 2020 de Géométhane

² Délibération de la CRE du 22 juillet 2020 relative au bilan d'exécution du programme d'investissements 2019 et portant approbation du programme d'investissements 2020 révisé de Géométhane

³ Délibération de la CRE du 21 janvier 2021 portant approbation du programme d'investissements pour l'année 2021 de Géométhane

7 juillet 2021

La CRE a été saisie par Géométhane le 3 mai 2021 du bilan d'exécution définitif du programme d'investissements pour l'année 2020 et du bilan d'exécution intermédiaire du programme d'investissements pour l'année 2021. L'opérateur a présenté les écarts constatés entre les niveaux des investissements approuvés et des investissements effectivement réalisés pour 2020, d'une part, et les prévisions mises à jour pour 2021, d'autre part.

L'objet de la présente délibération est :

- de dresser le bilan d'exécution du programme d'investissements au titre de 2020 ;
- d'approuver le programme d'investissements 2021 révisé pour prendre en compte les ajustements intervenus depuis son approbation en janvier 2021.

2. PRINCIPAUX ELEMENTS DU BILAN D'EXECUTION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS POUR L'ANNEE 2020

Les dépenses d'investissements approuvées pour 2020 dans la délibération de la CRE du 22 juillet 2020 s'élevaient à 27,9 M€. Les dépenses réalisées pour 2020 s'élèvent à 18,8 M€, soit une baisse de 33 % par rapport au budget approuvé.

La ventilation par finalité d'investissements pour l'année 2020 est la suivante :

Postes (M€)	Approuvé 2020	Révisé 2020	Réalisé 2020
Programme de rénovation	27,8	26,2	17,3
- <i>Dorsales</i>	11,3	12,9	7,6
- <i>Optimisation fiabilisation du site</i>	11,4	8,3	5,7
- <i>Nouvelles installations de surface</i>	3,2	3,2	2,6
- <i>Autres</i>	1,9	1,7	1,4
Contrôles de deux cavités	0,9	0,7	0,7
Aménagement des installations existantes	0,2	0,3	0,0
Investissements courants	0,7	0,7	0,8
Total	29,5	27,9	18,8

Les écarts constatés portent sur :

- le programme de rénovation, dont les dépenses sont en baisse de 8,9 M€. L'écart provient principalement du report en 2021 et 2022 d'une partie des travaux du fait de la crise sanitaire (-8,4 M€) et de dépenses sur les installations électriques inférieures au budget prévu (-1,0 M€). La crise sanitaire conduit par ailleurs à des surcoûts (0,5 M€) associés à la mise en place de mesures spécifiques, à la perte de productivité et à des surcoûts sur certaines commandes.
- le programme « aménagements des installations existantes », dont les dépenses sont en baisse de 0,3 M€. L'écart provient, d'une part, du report en 2021 de travaux rendus nécessaires par un affaissement de terrain et, d'autre part, du coût de levée des réserves inférieur au montant initialement prévu.
- les investissements courants, dont les dépenses sont en hausse de 0,1 M€. L'écart provient principalement du coût des travaux sur un compresseur supérieur au montant estimé.

La CRE constate que l'exécution du programme d'investissements de Géométhane relève de la gestion normale de projets d'investissements.

3. PRINCIPAUX ELEMENTS DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS POUR L'ANNEE 2021

Les dépenses d'investissements approuvées pour 2021 dans la délibération du 21 janvier 2020 s'élevaient à 36,4 M€. Lors du bilan d'exécution à mi-année de son programme d'investissements, Géométhane a transmis une trajectoire révisée de ces dépenses d'un montant de 33,6 M€, en baisse de 7,8 % par rapport au budget approuvé.

La ventilation par finalité d'investissement pour l'année 2021 est la suivante :

Postes (M€)	Approuvé 2021	Révisé 2021 demande de Géométhane
Programme de rénovation	35,2	32,5
- <i>Dorsales</i>	11,8	15,2
- <i>Optimisation fiabilisation du site</i>	5,5	6,6
- <i>Nouvelles installations de surface</i>	17,4	9,9
- <i>Autres</i>	0,5	0,8
Aménagement des installations existantes	0,0	0,2
Investissements courants	1,2	0,9
Total	36,4	33,6

Les écarts constatés proviennent essentiellement :

- d'une hausse de 3,4 M€ des dépenses du projet « dorsales ». Cet écart provient de travaux supplémentaires sur les joints isolants et une mobilisation plus importante de la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage associée à la concentration des travaux en 2021 et l'allongement du planning ;
- d'une hausse de 1,1 M€ des dépenses d'optimisation/fiabilisation du site. Cet écart provient du report de travaux en 2021 de travaux prévus fin 2020 (+1,3 M€) et une mobilisation plus importante de la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage associée à la concentration des travaux en 2021 (0,4 M€) partiellement compensé par un report de travaux en 2022(-0,6 M€) ;
- d'une baisse de 7,5 M€ des dépenses des nouvelles installations de surface. Cet écart provient d'un décalage du lancement des commandes du compresseur.

4. ANALYSE DE LA CRE CONCERNANT LES PROJETS ET PROGRAMMES EN COURS

La présente partie a pour objet de présenter l'analyse de la CRE sur les principaux éléments de l'état d'exécution du programme d'investissements de Géométhane pour l'année 2021.

4.1 Programme « Dorsales »

Le programme « Dorsales » concerne les canalisations d'environ 2 km qui relient les sites de Gaude et de Gontard, appelées « dorsales ». Ce programme prévoit principalement l'installation de gares de raclage et la mise en place de vannes d'isolement. Ces travaux visent à répondre aux demandes d'un arrêté préfectoral⁴.

En raison de la crise sanitaire, les travaux préparatoires à l'installation et le raccordement des gares n'ont pu être finalisés avant la période d'indisponibilité totale du site de fin août à mi-octobre 2020. La date de mise en service est ainsi repoussée au 1^{er} trimestre 2022.

Le report conduit à une hausse de 7,8 M€ du coût à terminaison du projet dont 4 M€ étaient pris en compte dans le coût à terminaison présenté en janvier 2021. Cette hausse est associée à :

- une hausse du montant des contrats avec les trois entreprises principales (génie civil & terrassements, tuyauterie, électricité/instrumentation) associés à la prolongation des travaux (2,7 M€) ;
- une augmentation des coûts de maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre associée à la prolongation des travaux d'une part et au renforcement des équipes de supervision pour assurer les travaux en parallèle des autres projets prévus en 2021 (2,4 M€) ;
- la nécessité d'adaptation de l'organisation du chantier permettant d'assurer la réalisation des travaux prévus lors de l'indisponibilité d'août 2021 ne pouvant être reportés (travail posté, ordre de travail auprès des entreprises extérieures pour travail en environnement tendu) (2,3 M€) ;
- la réalisation d'une consignation supplémentaire des dorsales (0,3 M€) et le stockage de matériel commandé en attente d'installation (0,1 M€).

Par ailleurs, les coûts associés aux travaux d'isolement électrique et de mise en conformité de la protection cathodique du site ont été réévalués à la hausse de 0,4 M€.

Le coût à terminaison du projet est dorénavant évalué à 34,5 M€.

La CRE considère que cette hausse des dépenses du projet Dorsale est justifiée par la replanification et l'allongement de la durée des travaux.

4.2 Programme « Optimisation / fiabilisation du site »

Le programme « Optimisation / fiabilisation du site » regroupe un ensemble de petits projets visant essentiellement la fiabilisation, la sécurité industrielle et la conformité réglementaire du site, dont certaines installations datent de 1993 et arrivent en fin de vie.

La CRE a approuvé le lot 1 dans sa délibération du 31 janvier 2019. Il porte sur des travaux de protection incendie fixe pour la zone de dépotage de méthanol de Gontard, la prise en compte des contraintes ATEX sur Gontard et la fiabilisation des certains équipements sur Gaude. Le budget du lot 1 a été révisé à 6,3 M€ (+0,3 M€).

En janvier 2020, la CRE a approuvé la réalisation du lot 2 constitué de projets de rénovation de l'atelier de traitement nécessaire au soutirage du gaz et de fiabilisation de l'atelier détente du gaz. Le budget de ce lot a été révisé à 8,9 M€ (+0,1 M€).

La réalisation des travaux du lot 3 relatifs à la diminution de l'empreinte environnementale et à la sécurisation de l'alimentation électrique a été approuvée en janvier 2020. Les travaux de modification des équipements de protection incendie ont été approuvés en janvier 2021. Le budget du lot 3 s'élève à 17,9 M€.

Les coûts à terminaison du programme « Optimisation / fiabilisation du site » s'élèvent à 32,9 M€ en hausse de 0,3 M€ par rapport au montant présenté en janvier 2021. Cette hausse est associée à une mobilisation de ressources supplémentaires de la MOA et MOE associée à l'allongement du planning du fait de la crise sanitaire.

4.3 Projet nouvelles installations de surface

Le projet « nouvelles installations de surface » porte principalement sur l'installation d'un nouvel atelier de compression. Ce projet porte également sur la rénovation ou la mise en conformité des éléments de comptage et d'odorisation.

⁴ Arrêté préfectoral 2015-357-020 du 23 décembre 2015

7 juillet 2021

Le site salin de Manosque dispose d'un atelier composé de deux motocompresseurs (50 000 Nm³/h chacun). Géométhane considère que la compression mise en service en 1993 est vieillissante et présente des défaillances qui peuvent affecter l'injection du gaz.

Le projet prévoit la mise en service d'un nouvel atelier de compression équipé d'un compresseur électrique d'une capacité d'injection de 130 000 Nm³/h.

Dans sa délibération du 22 juillet 2020, la CRE a approuvé l'investissement et a indiqué qu'elle procéderait à la fixation d'un budget cible en application du dispositif de régulation incitative prévu par le tarif ATS2.

Dans sa délibération du 20 mai 2021, la CRE a fixé le budget cible du projet à 71,3 M€, assorti d'une bande de neutralité de +/- 3,28 M€.

Les études de détail ont été lancées en mars 2021. Les commandes pour le compresseur et le marché de travaux de génie civil sont prévues d'ici la fin d'année 2021. Le début des travaux est prévu en 2022.

DECISION DE LA CRE

En application des articles L. 134-3, 3° et L. 421-7-1 du code de l'énergie, les opérateurs de stockage transmettent leur programme annuel d'investissements à la Commission de régulation de l'énergie (CRE) pour approbation. Dans le cadre de cette délibération, la CRE fait le bilan des dépenses 2020 définitivement arrêtées par Géométhane en début d'année 2021 et approuve le programme d'investissements 2021 révisé pour prendre en compte les ajustements intervenus depuis son approbation en janvier 2021.

Bilan d'exécution du programme d'investissements pour l'année 2020

En ce qui concerne l'année 2020, la CRE constate que les écarts de 33 % entre les dépenses d'investissements réalisées et le programme d'investissements révisé pour 2020 des reports de travaux de 2020 sur 2021, en lien avec la crise sanitaire et les surcoûts associés aux conditions de travaux qu'elle a imposées.

La CRE constate que l'exécution du programme d'investissements de Géométhane relève de la gestion normale de projets d'investissements. Celui-ci se répartit de la façon suivante :

Postes (M€)	Approuvé 2020	Révisé 2020	Réalisé 2020
Programme de rénovation	27,8	26,2	17,3
Contrôles de deux cavités	0,9	0,7	0,7
Aménagement des installations existantes	0,2	0,3	0,0
Investissements courants	0,7	0,7	0,8
Total	29,5	27,9	18,8

Programme d'investissements révisé pour l'année 2021

En ce qui concerne l'année 2021, la CRE constate que l'état d'exécution à mi-année du programme d'investissements de Géométhane est conforme au programme approuvé en janvier 2021. La CRE constate que les écarts de -6 % proviennent essentiellement du report de la rénovation de la compression partiellement compensé par des reports en 2021 de travaux qui n'ont pu être réalisés fin 2020 et des coûts additionnels associés à la replanification des travaux du fait de la crise sanitaire.

En conséquence, la CRE approuve pour l'année 2021 le budget d'investissements révisé tel que présenté par Géométhane. Celui-ci se répartit de la façon suivante :

Postes (M€)	Approuvé 2021	Révisé 2021
Programme de rénovation	35,2	32,5
- Dorsales	11,8	15,2
- Optimisation fiabilisation du site	5,5	6,6
- Nouvelles installations de surface	17,4	9,9
- Autres	0,5	0,8
Aménagement des installations existantes	0,0	0,2
Investissements courants	1,2	0,9
Total	36,4	33,6

La CRE demande à Géométhane d'accompagner toute demande d'approbation d'un projet, relatif au maintien ou à l'amélioration des performances, d'un scénario alternatif sans réalisation de l'investissement présentant ses conséquences sur les performances du site concerné ainsi que l'analyse des solutions alternatives comme d'autres solutions techniques, des maintenances renforcées, un dimensionnement alternatif des projets ou encore une révision de l'offre commerciale.



7 juillet 2021

L'approbation du programme d'investissements ne préjuge pas du traitement tarifaire de ces dépenses.

Toute modification du programme d'investissements devra être soumise à la CRE pour approbation.

La CRE demande à Géométhane de lui présenter, avant le mois de juillet 2022, le bilan définitif d'exécution de son programme d'investissements pour l'année 2021, comprenant notamment un point d'avancement des principaux projets engagés.

La présente délibération sera publiée sur le site internet de la CRE et notifiée à Géométhane. Elle sera par ailleurs transmise à la ministre de la transition écologique ainsi qu'au ministre de l'économie, des finances et de la relance.

Délibéré à Paris, le 7 juillet 2021

Pour la Commission de régulation de l'énergie,

Le Président,

Jean-François CARENCO